

Clamart, le 8 décembre 2018

Monsieur le Préfet des Hauts de Seine,

Nous vous écrivons pour faire suite à notre courrier du 1er septembre dernier (p.j.), concernant l'opération immobilière en cours sur la ZAC dite « du Panorama » à Clamart, courrier resté sans réponse à ce jour.

Comme rappelé dans ce courrier, cette opération immobilière se situe sur une zone concernée par un PPI (Plan Particulier d'Intervention), sur des terrains anciennement pollués par des activités de l'EDF, à proximité d'installations nucléaires du CEA en cours de démantèlement et de laboratoires de recherches du CEA sur les maladies infectieuses.

A notre connaissance et compte tenu des données qui nous ont été transmises à ce jour, nous doutons fortement que cette opération ait pris sérieusement en compte l'avis de l'ASN, que nous avons sollicité, mais aussi les recommandations de l'étude d'impact du dossier d'enquête publique, l'avis de l'Autorité Environnementale et les recommandations générales de l'ASN sur les conditions d'occupation des sols au voisinage des installations nucléaires de base (réf. en p. j.).

Tous ces avis et recommandations des autorités compétentes ayant été apparemment minorés voire ignorés, nous réitérons notre demande de bien vouloir faire la lumière sur cette situation inquiétante et le cas échéant de faire appliquer les mesures nécessaires.

Par ailleurs, il semble que les informations transmises aux acheteurs, par les promoteurs et la municipalité, ne mettent pas clairement en lumière les risques potentiels induits par la probable pollution résiduelle des sols du Panorama et par les activités de démantèlement des INB du CEA, ni l'existence et du maintien d'un PPI. Le maire allant même jusqu'à déclarer lors du dernier conseil municipal de Clamart (5 décembre dernier) que « *le démantèlement du CEA est terminé* », que « *le risque est nul* » et que « *le PPI ne contient aucune mesure* ». Nous vous demandons donc instamment de bien vouloir rappeler aux promoteurs et au Maire de Clamart leur devoir d'information vis-à-vis des futurs propriétaires. Merci de bien vouloir nous tenir au courant des démarches entreprises.

Enfin, sur cette dernière affirmation du maire de Clamart portant sur le contenu du PPI, nous demandons communication de ce document afin de savoir ce qu'il en est précisément.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour toute information complémentaire et, dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses,

Pierre Carrive et Marc Boulkeroua
Conseillers municipaux du groupe *Clamart Citoyenne*

Copies :

- Monsieur Jean-Didier Berger, Maire de Clamart
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de Clamart

Pièce jointe :

- [Courrier Clamart Citoyenne du 1er septembre 2018 à Préfet d'Île de France, Préfet des Hauts de Seine, Maire de Clamart](#)